

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 29 avril 2011**

**Compte-rendu**

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 29 avril 2011 dans les salons Etoile Wagram 6 16, avenue Wagram à Paris (75008) le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de 17 à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, détenant 3 478 509 actions (soit 92,93% des actions ayant le droit de vote) et représentant 6 627 095 droits de vote.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2010 ont été approuvés ainsi que l'affectation du résultat.

L'assemblée générale a renouvelé l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'acquiescer des actions de la société.

L'assemblée générale a également nommé, pour une durée de quatre années, Madame Sophie GUIEYSSSE en qualité de directeur.

Le cabinet Ernst & Young et Autres et le cabinet Auditex ont été nommés respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

Puis l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au conseil d'administration afin de permettre à la société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'assemblée générale a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières ou à des titres de créances, dans le cadre d'offres au public ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et financier ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;

- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Groupe Go Sport sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10 % du capital de la société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- a fixé le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées qui ne pourra pas excéder, 15 millions d'euros et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées, immédiatement et/ou à termes sur la base de ces délégations qui ne pourrait dépasser 300 millions d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
- a autorisé l'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de Groupe Go Sport de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des mandataires sociaux de la Société qui ne pourraient être bénéficiaires d'attribution gratuites d'actions. Le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourrait être supérieur à 2 % du nombre total des actions représentant le capital social de la société au jour de l'assemblée générale ;
- a autorisé le Conseil d'administration à décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

Puis l'Assemblée générale a modifié divers articles des statuts pour d'une part se conformer aux recommandations du code Afep/Medef sur le gouvernement d'entreprise et d'autre part pour prendre en compte les nouvelles dispositions relatives aux droits des actionnaires issues du décret du 23 juin 2010 et de l'ordonnance du 9 décembre 2010.

## Résultat des votes

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 1	Approbation des comptes annuels	100%	-	-
n° 2	Approbation des comptes consolidés	100%	-	-
n° 3	Affectation du résultat	100%	-	-
n° 4	Approbation des conventions réglementées	100%	-	-
n° 5	Approbation de l'engagement pris au bénéfice du directeur général dans le cadre de l'article L 225-42.1 du code de commerce	100%	-	-
n° 6	Nomination de Madame Sophie GUIEYSSE en qualité d'administrateur	100%		
n° 7	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions.	100%	-	-
n° 8	Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire	100%	-	-
n° 9	Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant	100%	-	-

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

<i>Résolution</i>	<i>Objet</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
n° 10	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	100%		
n° 11	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public	100%		
n° 12	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2, II du Code	100%		

	monétaire et financier			
n° 13	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription	100%		
n° 14	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription	100%		
n° 15	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	100%		
n° 16	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique	100%		
n° 17	Délégation de pouvoirs conférée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société	100%	-	
n° 18	Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration	100%	-	
n° 19	Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la société Groupe Go Sport de valeurs mobilières de la société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société	100%	-	
n° 20	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société	100%	-	
n° 21	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés	100%	-	-
n° 22	Modification de l'article 16 - Durée des fonctions - Limite d'âge et Remplacement	100%	-	-
n° 23	Modifications des articles 25-2, 25-4, 27-1, 28-3 et 28.4 des statuts concernant la représentation et la convocation aux assemblées générales	100%	-	-
n° 24	Pouvoirs.	100 %	-	-

Contact :

Dénes ALMASY

Directeur Financier

+33 (0) 4 76 28 20 16